

# CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 7 Mai 2015

Convocation du 02/04/2015

Nombre d'élus en exercice : 11 - Présents 10 – Votants 11

**Présents** : ROSSIGNOL Patrick, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MAUREL Francis, MOESSNER Joël, LEDOUX Maxence, LOUP Gilles, FERREIRA Sabine, GARDEIL Stéphane.

**Absent excusé** : LACAZE Richard qui donne pouvoir à DURAND Jacques

**Absent** : GATIMEL Arnaud

**Secrétaire de séance** : GARDEIL Stéphane

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'ajouter des questions à l'ordre du jour concernant :

- L'aménagement du tableau électrique du point festivités ;
- Assainissement pour un état des canalisations par caméra ;
- Achat du terrain de M. ABRIAL ;
- Demande de subvention de la nouvelle association « Rando Nature » de St Amancet.  
Avis favorable à l'unanimité.

**Question ajoutée à l'ordre du jour :**

**1) Aménagement du tableau électrique du point festivités.**

Présentation du devis de l'entreprise GAUBERT Christophe pour la modification du tableau électrique du point festivité : Pose de deux prises en façade et protection par disjoncteur différentiel 30Ma. Coût du devis : 499.44 € TTC.

A l'unanimité les élus acceptent ce devis et décident de créer une opération d'investissement n° 201 « Aménagement coffret électrique », et de prendre la décision modificative suivante :

+ 500 € au 2313 – Opération n° 201 « Aménagement coffret électrique »

-500 € au 2313 – Opération n° 172 « Restauration Ancien Presbytère »

*(délibération n° 11/2015)*

**2) Eau & Assainissement : Diagnostic du réseau d'assainissement existant.**

La décision est votée à l'unanimité de commander un diagnostic du réseau assainissement existant à la Société CT2e, conformément au devis estimatif n° DV0024.15.035 ; Coût 4 081.80 €. Cette dépense est prévue au budget Eau & Assainissement.

*(délibération n° 12/2015)*

**3) Achat terrain de M. et Mme ABRIAL.**

A l'unanimité des élus présents et représentés, la décision est prise d'acheter le terrain de M. et Mme ABRIAL : parcelle n° ? pour la somme de 3000.00 €.

Les Élus autorisent M. le Maire à faire toutes démarches nécessaires et à signer tout document portant sur la réalisation cette transaction.

*(délibération n° 13/2015)*

#### 4) **Demande de subvention de l'association « RANDO NATURE »**

Présentation du dossier de demande de subvention de l'association de Saint-Amancet « RANDO NATURE ».

But de cette nouvelle association : développement de la randonnée (VTT, pédestre, vélo route), la création et l'entretien de circuits de randonnée, la sauvegarde des chemins ruraux de Saint-Amancet et des environs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à cette nouvelle association le montant demandé, soit la somme de 400 €.

*(délibération n° 14/2015)*

### **I – VOTE DES 4 TAXES – Reprise de la formulation du vote de la délibération du 8 avril 2015**

Considérant la remarque faite par la Préfecture, en date du 22/04/2015, sur l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et plus particulièrement sur la forme du vote noté sur la délibération du 08/04/2015, dont la rédaction présente une ambiguïté de nature à entraîner un risque de contentieux, M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à un nouveau vote.

Monsieur le Maire réitère la proposition d'une augmentation de 0.5 % :

**4 contre, 6 Pour, 0 Abstention ;**

*(délibération n° 10 – Annule et remplace la délibération n° 7 du 8 avril 2015)*

### **II - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde :

M. le Maire informe l'assemblée que la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires, n'ayant pas fait d'observations modificatives du PCS transmis en date du 29/12/2014. En conséquence, ce PCS est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après délibération, et après avoir fixé la date du lundi 18/05/2015 à 20h30 pour finaliser le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

Le DICRIM sera finalisé et distribué aux habitants.

*(Délibération n° 15/2015)*

### **III – COMPTE-RENDU COMMISSION FORET**

Rapporteur Maxence LEDOUX : La commission Forêt s'est déroulée en présence de M. VIGUIER de l'Office National des Forêts.

Travaux sur la périmétrale : coût 200 000 €

Au prorata des parcelles desservies : 12 000 € pour la commune

Subvention de 70 %

Organiser une réunion avec les autres communes concernées (Sorèze et la Caisse des Dépôts, les autres propriétaires ayant refusé de participer)

Les plantations effectuées poussent bien.

Protocole pour protection des pistes suivant un modèle d'arrêté fourni

Recherche d'une annulation de la dette d'un fonds forestier qui daterait d'une quarantaine d'années. M. Viguier va chercher de son côté.

#### IV – ASSAINISSEMENT – DECISION ZONAGE AVANT ENQUETE PUBLIQUE

##### Questions diverses :

- Travaux à effectuer : nettoyage des bancs publics et entretien des bancs de l'église.
- Réunion commission urbanisme le 21/05/2015 à 20h30.
- Branchement eau du réseau communal pour le jardin de M. Abrial à effectuer par l'employé communal.
- Venelle « Abrial » : proposition de récupérer le cabanon appartenant à la famille Abrial pour destruction et rénovation de la venelle.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 00 h 30.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard – <i>Pouvoir à</i> DURAND Jacques
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud	LOUP Gilles
GARDEIL Stéphane	FERREIRA Sabine
LEDOUX Maxence	MAUREL Francis
MOESSNER Joël	